

**Conseil de sécurité**

PROVISOIRE

S/PV.2602  
26 juillet 1985

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE SIX CENT  
DEUXIEME SEANCETenue au Siège, à New York,  
le vendredi 26 juillet 1985, à 15 heuresPrésident : M. OUVODENKO(République socialiste  
soviétique d'Ukraine)

<u>Membres</u> :	Australie	M. WOOLCOTT
	Burkina Faso	M. BASSOLE
	Chine	M. QUIAN Yongnian
	Danemark	M. GRUNNET
	Egypte	M. SHAKER
	France	M. de KEMOULARIA
	Inde	M. VERMA
	Madagascar	M. RAKOTONDRAMBOA
	Pérou	M. LUNA
	Thaïlande	M. KASEMSRI
	Trinité-et-Tobago	M. MOHAMMED
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. SAFRONCHUK
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. MAXEY
	Etats-Unis d'Amérique	M. CLARK

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 15.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté.

**LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD**

LETTRE DATEE DU 24 JUILLET 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES (S/17351)

LETTRE DATEE DU 25 JUILLET 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU MALI AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES (S/17356)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à ce point, j'invite le représentant du Mali à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de la République centrafricaine, de Cuba, de l'Ethiopie, de la République démocratique allemande, du Kenya, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, de la République arabe syrienne et du Zaïre à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Niaré (Mali) prend place à la table du Conseil; M. Gbezera-Bria (République centrafricaine), M. Oramas Oliva (Cuba), M. Worku (Ethiopie), M. Hucke (République démocratique allemande), M. Mudho (Kenya), M. Ba (Sénégal), M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. El-Fattal (République arabe syrienne) et M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis du document S/17354/Rev.1, qui contient le texte révisé d'un projet de résolution présenté par le Danemark et la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/17360, qui contient le texte d'une lettre datée du 26 juillet 1985 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires de la Mission permanente de la Tunisie auprès des Nations Unies.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la République centrafricaine, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GBEZERA-BRIA (République centrafricaine) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous dire combien ma délégation se félicite de vous voir diriger les travaux du Conseil de sécurité. Les orateurs qui m'ont précédé ont rendu hommage à votre grande et profonde expérience des questions internationales et à votre tact, et je m'associe à cet hommage.

Je tiens également à exprimer ma haute appréciation à votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de la Trinité-et-Tobago, qui a dirigé vos délibérations le mois dernier. Alors que le Conseil est de nouveau saisi de la question de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain, la Trinité-et-Tobago offre l'image d'une société multiraciale réussie.

Enfin, je mesure l'honneur qui a été fait à mon pays de s'adresser au Conseil de sécurité et d'exprimer son point de vue sur la grave situation qui prévaut en Afrique du Sud.

Erigée sur la prémissse non fondée d'une supériorité raciale, en l'occurrence la blanche, le système d'apartheid est particulièrement singulier dans notre monde, en ce que la négation du droit à la différence, le racisme, est érigée au statut de philosophie de l'Etat et en constitue le fondement.

Cette minorité jouit exclusivement de tous les droits et privilèges et se voit appliquer les principes universels reconnus à tout homme de dignité, d'égalité et de justice. Race élue, elle détermine le destin des autres et surtout de la majorité qui n'existe pas : les Noirs étant considérés, selon le mot d'un Président du groupe africain, comme "non-personnes".

Le système d'apartheid donc identifie, catégorise, parque selon la couleur de l'épiderme, dénie la nationalité à 20 millions de Noirs, les spolie de leurs terres, fragmente un pays.

En d'autres temps et d'autres lieux, le monde s'est mmobilisé pour lutter contre un système qui voulait régenter l'univers selon le critère fallacieux, terrible, d'infériorité raciale et qui également identifiait, catégorisait, parquait, anéantissait.

Combien il est humain, ou plutôt combien les valeurs sacrées de la personne humaine sont défendues là-bas, en Afrique du Sud, par des hommes, des femmes, des enfants qui se sont levés, bravant l'arsenal sophistiqué de répression du régime minoritaire d'Afrique du Sud, dont les actions criminelles à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières ne se comptent plus.

M. Gbezera-Bria (République centrafricaine)

L'instauration de l'état d'urgence dans 36 départements, sous le couvert duquel le régime raciste multiplie les arrestations arbitraires, les détentions sans procès, et procède à des déplacements forcés, dénote une détérioration grave de la situation dans ce pays. Il est difficile de justifier l'instauration de l'état d'urgence, c'est-à-dire en fait de justifier l'injustifiable, à moins que l'on ne soit aux abois.

Il n'y a pas une quelconque supériorité qui s'attache à la couleur de la peau. Il n'y a pas une quelconque maturité ou immaturité qui en découle et dont on peut inférer que l'on peut refuser la qualité d'homme à d'autres hommes.

Mon pays, la République centrafricaine, dont la devise nationale est "zo koué zo" et "so zo la", c'est-à-dire que "tout homme est homme" et qu'"en face de l'homme se trouve un homme", qui a droit au respect et à la dignité, rejette sans ambiguïté et condamne un système qui va à l'encontre de l'affirmation de l'identité humaine et de la préservation de l'homme. C'est la politique constante de mon pays, et notamment de mon Chef d'Etat, le général d'armée André Kolingba.

L'apartheid qui, assurément, demeure de nos jours un crime contre l'humanité et une menace contre la paix et la sécurité internationales, n'a pas à être réformé : il doit être démantelé et faire place à une société "libre, indivisible et démocratique". Car seuls l'éradication de ce fléau, le droit et l'exercice du droit par la majorité de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire des représentants librement choisis conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, sont les conditions exclusives pour restaurer la paix et la concorde dans cette partie de l'Afrique.

Mon pays est conscient des immenses difficultés, de certitudes abruptes, d'intérêts très divers et très tenaces à surmonter pour favoriser l'avènement de la justice raciale en Afrique du Sud.

C'est pourquoi mon pays salue ici l'action combien exemplaire et remarquable de courage de la France, qui a non seulement rappelé son Ambassadeur en Afrique du Sud et suspendu tous investissements dans ce pays, mais encore demandé la convocation urgente du Conseil de sécurité.

Les auteurs du projet de résolution qui, de l'avis de mon pays, est un texte positif, ont parlé hier de l'esprit dans lequel il a été rédigé et de la nécessité, pour le Conseil, dans la situation tragique que connaît l'Afrique du Sud, d'arriver

MP/9

S/PV.2602

- 8/10 -

M. Gbezera-Bria (République  
centrafricaine)

à une prise de position commune. Il est souhaitable en effet que votre Conseil fasse front commun devant le nouveau défi que lui lance le régime raciste d'Afrique du Sud.

Aussi ma délégation est-elle convaincue que des négociations sortira un texte qui non seulement répondra à l'attente de la communauté internationale, mais surtout contribuera au triomphe de la liberté, de la dignité et de la justice en Afrique du Sud.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Monsieur le Président, la délégation du Zaïre voudrait avant tout s'associer à tous ceux qui vous ont présenté leurs félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, au cours de ce mois de juillet 1985.

Confiant en vos qualités de diplomate chevronné, qu'accompagne une longue expérience dans ce domaine et considérant par ailleurs votre qualité de vice-président du Comité spécial contre l'apartheid, je demeure convaincu que vous conduirez avec succès les travaux du Conseil de sécurité sur la question qui nous préoccupe.

Ma délégation est reconnaissante par ailleurs au Représentant permanent de la Trinité-et-Tobago pour l'habileté avec laquelle la présidence du Conseil a été assurée au cours du mois de juin passé.

Ma délégation se réjouit de l'occasion qui lui est offerte d'exposer la position de son gouvernement sur la question qui nous préoccupe.

Seuls l'indignation et le refus d'accepter la résignation devant la cruauté à laquelle se livre le régime raciste d'apartheid ont amené la France et le Groupe africain à demander la convocation de la réunion d'urgence du Conseil de sécurité.

Fort de l'impunité de tous les actes criminels que le régime raciste d'apartheid a commis depuis ces quatre dernières décennies et comptant sur certains appuis, le régime de Pretoria vient, une fois de plus, d'éveiller la conscience de la communauté internationale en décrétant l'état d'urgence pour permettre à sa police d'exterminer la population noire d'Afrique du Sud en vue de se rendre maître du territoire sud-africain sans la présence de la population autochtone et originaire de ce territoire.

Car s'il avait été donné à une commission quelconque de contrôle ou à la Commission des droits de l'homme de dénombrer le nombre de tueries, de disparitions, de déportations et de génocides dans les prisons souterraines de l'Afrique du Sud, on aurait sûrement découvert que des milliers de gens, pour la plupart des Noirs, ont succombé en raison de cette politique non seulement de discrimination raciale ou d'apartheid, mais également de suppression pure et simple de la race noire en Afrique du Sud.

En effet, il doit être de plus en plus admis que les politiques d'apartheid et de discrimination raciale, qui déniaient jusqu'ici à la majorité de la population noire sud-africaine ses droits humains les plus fondamentaux, se transforment de plus en plus en une politique criminelle contre la population noire.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Car il ne s'agit pas pour le régime de Peter Botha de consolider sa politique d'apartheid, qui a été du reste admise comme crime contre l'humanité et constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, mais il s'agit surtout de rayer sur la carte du territoire sud-africain la population noire en vue de poursuivre l'occupation du terrain sans le premier occupant.

Autrement, il serait difficile d'accepter qu'au moment où toutes les communautés raciales de l'Afrique du Sud jouissent de certains droits et ne font plus l'objet de certaines humiliations, seule la population noire continue à endurer des arrestations arbitraires (dont le chiffre record atteint 900 à l'heure actuelle), des déplacements injustifiés et des tueries, bref, de telles répressions barbares et inhumaines.

Le Zaïre dénonce et condamne avec force les méthodes de répression qu'inflige le régime raciste au peuple noir, et il luttera fermement non seulement contre la discrimination raciale et la politique hideuse d'apartheid menées par Pretoria en tant que crimes contre la dignité humaine, mais aussi contre toutes les entraves dressées par ce régime sur le chemin qui mène à l'indépendance de la Namibie.

C'est dans ce contexte que le Zaïre, par le canal de son Commissaire d'Etat aux affaires étrangères et à la coopération internationale, avait lancé le 25 mai 1985, à Kinshasa, à l'occasion de la célébration de la Journée de libération de l'Afrique, un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle continue à exercer des pressions de plus en plus fortes sur le régime de Pretoria, l'obligeant à mettre fin à sa politique de répression et d'apartheid.

Le Commissaire d'Etat avait aussi demandé aux gouvernements qui fournissaient une quelconque assistance à l'Afrique du Sud d'y mettre fin et de prendre des sanctions plus sévères à son endroit. Car le Conseil exécutif du Zaïre, devait-il préciser, condamne la politique d'apartheid du régime de Pretoria et désapprouve la politique de la "bantoustanisation" qui prive le peuple noir d'Afrique du Sud et de sa liberté et de tous ses droits en le maintenant sous la sujétion de la minorité blanche.

En terminant son appel, il a invité l'opinion publique internationale à apporter son aide à la SWAPO et à exercer des pressions pour la libération sans condition de Nelson Mandela, leader de l'ANC, ainsi que de tous ses compagnons. Aussi la délégation du Zaïre se réjouit-elle de constater que l'appel lancé par son Commissaire d'Etat aux affaires étrangères et à la coopération internationale est partagé par la France, qui vient d'adopter une position ferme et déterminante à l'égard du régime d'Afrique du Sud.

M. Bagbeni Adeito Nzangeya (Zaïre)

Le Zaïre se félicite en effet que la France, pays de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le pays du Contrat social de Rousseau et de tant d'autres décisions historiques qui ont engagé l'avenir des peuples et défini les libertés fondamentales de l'homme, que la France, dis-je, ait réagi avec tant de promptitude et de façon appropriée aux horreurs et maladresses du régime de Pretoria en lui infligeant des sanctions adéquates d'ordre diplomatique, économique et financier.

De ce fait, ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance au Gouvernement français.

De l'avis de ma délégation, l'initiative française devrait être appuyée et soutenue par tous les membres en vue d'acculer le régime de Pretoria à mettre fin à son système d'apartheid et de discrimination raciale.

La délégation du Zaïre souhaite également que cette initiative puisse gagner la plupart des autres Etats qui, jusqu'ici, avaient des relations avec l'Afrique du Sud.

Le Zaïre souhaite ardemment que le projet de résolution présenté par la France sous la cote S/17354 du 25 juillet 1985 et parrainé par le Danemark, tel que discuté avec le Groupe africain, puisse rencontrer l'assentiment de tous les membres du Conseil de sécurité.

Ma délégation estime par ailleurs que cette action positive de la France pourra gagner les autres pays en vue d'extirper ce régime de ses racines racistes et de permettre à la population noire majoritaire de l'Afrique du Sud de jouir de ses droits civils et politiques dans un système démocratique.

La communauté internationale devrait par conséquent saisir la présente occasion pour envisager des mesures globales non seulement pour mettre fin à l'état d'urgence instauré dans les 36 districts habités par les Noirs, non seulement pour permettre la libération immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques, ou pour permettre l'adoption de toutes les sanctions d'ordre politique, diplomatique, économique, financier et en matière de télécommunications, mais également et surtout, pour éliminer complètement l'apartheid en Afrique du Sud en vue de bâtir une société démocratique basée sur la justice et les droits égaux.

Je remercie les membres du Conseil de sécurité pour l'attention qu'ils ont bien voulu accorder à la position du Conseil exécutif du Zaïre que je viens de présenter.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Zaïre pour les paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Je suis très heureux, Monsieur le Président, de pouvoir vous féliciter, en mon nom et en ma qualité de Président du Groupe arabe pour ce mois, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis certain que, grâce à votre longue expérience et à votre sagesse, le Conseil s'acquittera comme il convient des obligations particulières qui lui incombent en ce mois qui a vu tant de martyrs tombés sous les balles du régime raciste. Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour rendre hommage au Ministre des affaires étrangères et au Représentant permanent aux Nations Unies de la Trinité-et-Tobago pour la manière exemplaire dont ils ont mené à bien les travaux du Conseil qui a été convoqué le mois dernier à l'occasion de l'agression des racistes de Pretoria contre l'Angola et le Botswana, alors que le Conseil était déjà saisi de la question de l'élimination du colonialisme raciste en Namibie.

Le Conseil de sécurité ne se réunit pas simplement aujourd'hui pour examiner une plainte identique à celles qui lui ont été adressées dans le passé. La réunion d'aujourd'hui doit être pour nous l'occasion d'exprimer, avec l'ensemble de la communauté internationale, la solidarité du Conseil avec ceux qui mènent la lutte de libération et avec les grandes masses en lutte contre le terrorisme, la persécution et l'asservissement qui sévissent en Afrique du Sud. Les masses sud-africaines ont dépassé le stade des protestations et manifestations. Elles ont pris l'initiative de résister en vertu de leur droit à la légitime défense, district par district, maison par maison et quartier par quartier.

Quelles que soient les tentatives faites par Pretoria et ses alliés pour faire passer ce soulèvement pour du terrorisme, il existe une révolution populaire toujours plus grande, au sens profond du terme, et le Conseil de sécurité ne peut que saluer l'héroïsme de ses enfants et leur rendre hommage. Nous pensons que la révolution de la population sud-africaine, du point de vue tant des principes que des résultats, ne peut qu'être bénéfique à toute l'humanité et favoriser les intérêts de la paix ainsi que la restauration de la stabilité et de la justice en Afrique australe.

Ce Conseil, en dépit de l'intransigeance de ceux qui persistent à protéger Pretoria, doit appuyer cette révolution qui réconforte les peuples du monde qui

M. El-Fattal (R  p. arabe syrienne)

ne croient plus dans la cr  dibilit   de ceux qui condamnent l'apartheid d'un c  t   et qui l'appuient de l'autre.

La v  rit   est apparue dans toutes ses dimensions tragiques et tous les peuples ont fait leur la lutte du peuple sud-africain depuis qu'ils ne croient plus aux apparences trompeuses des th  ses et arguments invoqu  s par ceux qui b  nifient politiquement, strat  giquement et mat  riellement de la prolongation de l'asservissement et de l'exploitation.

La population sud-africaine s'adresse au Conseil et au monde entier pour leur dire qu'elle en a assez de l'hypocrisie et de la manipulation des r  alit  s qui s'accompagne d'une manipulation des sentiments et des aspirations des peuples, de m  me qu'elle en a assez des tactiques dilatoires et des slogans politiques. Les militants sud-africains ont dit non - et nous le disons avec eux -  la politique d'"engagement constructif" qui offre aux tyrans blancs d'Afrique du Sud les moyens de d  vaster, de d  truire, de d  placer et de d  membrer le pays, de renforcer les institutions de l'apartheid et de renforcer la brutalit   de l'agression raciste contre les Etats africains voisins.

La situation en Afrique du Sud exige que l'on prenne maintenant, et non demain, des sanctions globales contraignantes contre le r  gime de Pretoria, qui y commet des assassinats massifs, des crimes odieux contre l'humanit  , qui perp  tre sans cesse des actes d'agression contre les peuples de l'Angola, du Mozambique et du Botswana, qui menace de se livrer  des invasions plus brutales encore contre les Etats voisins et qui persiste dans la colonisation et l'exploitation de la Namibie, d  fiant ainsi la Charte des Nations Unies et la volont   internationale exprim  e  maintes occasions par le Conseil.

En poursuivant ces politiques, l'Afrique du Sud fait peser une lourde menace sur la paix et la s  curit   internationales et bafoue les dispositions pertinentes de la Charte. Il incombe donc au Conseil de recourir contre l'Afrique du Sud  son syst  me de s  curit   collective.

Sur les plans intellectuel et pratique, il est impossible de faire une diff  rence entre les pratiques racistes et fascistes de Pretoria, dont sont victimes les populations sud-africaine et namibienne, et les pratiques que ce r  gime utilise contre les Etats de premi  re ligne. Le r  gime d'apartheid pratique le colonialisme  l'int  rieur et commet sans cesse des actes d'agression contre ses Etats voisins afin d'  tendre  ces derniers son h  gemonie et son contr le.

M. El-Fattal (R  p. arabe syrienne)

Le Conseil de sécurité doit faciliter la naissance et la croissance d'une révolution contre un régime que la communauté internationale a banni; il ne devrait pas avoir recours à des résolutions utopiques et trompeuses ni à des revendications qui ne reflètent pas les paramètres politiques, démographiques et géographiques à appliquer à la noble terre africaine.

Les sanctions sont nécessaires et indispensables pour arrêter la guerre menée par Pretoria contre le peuple d'Afrique du Sud et les pays voisins et pour réaliser l'indépendance complète de la Namibie. L'argument selon lequel les sanctions économiques et autres seront préjudiciables aux masses noires déprécie leur lutte. Celui qui a prouvé qu'il était prêt à mourir par amour de la liberté et de la dignité ne craint ni la pauvreté ni la faim. Tant en public qu'en son for intérieur, il dit : "C'est ma liberté et la liberté des générations à venir qui enrichit mon sens de l'humanité et de la dignité - et non pas les dollars investis dans l'exploitation de mon territoire, de mon travail et de mon sang".

La question dont le Conseil est saisi ne relève pas de l'état d'urgence qui a été décrété, initialement, pour induire le monde en erreur en donnant l'impression que Pretoria a foi en la suprématie du droit et qu'il commet massacres et tortures et impose des déplacements forcés pour respecter les dispositions du droit. Le monde a-t-il oublié que le régime d'apartheid est un régime institutionnalisé de terrorisme et de violence, appliqués en vertu de lois établies qui lui permettent de faire la guerre au peuple d'Afrique du Sud? Que l'état d'urgence soit levé ou non ne changera rien. Le Conseil doit adopter des mesures concrètes et efficaces pour renverser ce régime et le remplacer par un régime qui soit conforme à la volonté des masses en lutte, qui soit fondé sur la liberté et l'égalité et qui soit exempt de toute discrimination.

Nous avons entendu, hier, la déclaration faite par le représentant du régime de Pretoria. Selon lui, l'état d'urgence était imputable à la nécessité de protéger les Noirs des Noirs, comme si le régime d'apartheid avait été créé pour jouer le rôle d'arbitre, de juge, de policier ou de protecteur des masses noires, alors que c'est la cruauté qui est à la base de ce régime, lequel ignore la présence de 90 p. 100 de sa population, bien qu'il vive aux dépens de cette population.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

Faisant preuve d'une hypocrisie flagrante, le représentant de l'Afrique du Sud nous a rappelé à nous Arabes - je repète, à nous Arabes - les déclarations des représentants d'Israël, ses camarades et compagnons de la bande raciste. Nous nous demandons jusqu'à quand les Nations Unies autoriseront les représentants des régimes racistes de Pretoria et de Tel-Aviv à prendre la parole? N'est-il pas temps de les expulser d'une Organisation qui a été créée à la suite de la seconde guerre mondiale en vue d'éliminer le fascisme et toutes les manifestations de terrorisme, d'agression et de racisme?

Nous réaffirmons notre solidarité, en tant que peuples et gouvernements, avec la lutte que mène l'Afrique avec tous les moyens à sa disposition. Nous sommes convaincus que les masses sud-africaines, grâce à leur combat sous la direction des mouvements de libération nationale représentés par l'African National Congress et le Pan Africanist Congress, triompheront de la clique dirigeante. Les terroristes sont ceux qui font obstacle à la volonté des peuples d'accéder à la liberté, à l'indépendance, à l'autodétermination, à l'égalité et à la justice.

L'impérialisme mondial, qui cherche à étouffer les aspirations des peuples par tous les moyens, ne peut que diminuer et disparaître. Telle est la leçon de l'histoire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. HUCKE (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, Camarade Président, de vous transmettre les félicitations les plus chaleureuses de la délégation de la République démocratique allemande à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Les efforts que vous avez déployés, dans vos fonctions de Président de cet organe, au cours des dernières semaines, ont déjà prouvé qu'en tant que représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine, avec laquelle la République démocratique allemande a des liens étroits et fraternels, vous utilisez votre grande compétence diplomatique pour diriger les travaux du

M. Hucke (RDA)

Conseil dans l'intérêt du maintien de la paix, de la solution des conflits et de la promotion de la coopération internationale.

Notre reconnaissance va également au Ministre des affaires étrangères et au Représentant permanent de la Trinité-et-Tobago, qui ont assumé avec tant d'efficacité les fonctions élevées de la présidence au cours du mois de juin.

Je vous remercie, Camarade Président, et je remercie les autres membres du Conseil de la possibilité qui m'est donnée d'expliquer la position de mon pays sur la question à l'examen. Nous apprécions l'initiative de la France et du Groupe africain relative à la convocation du Conseil de sécurité; c'est une mesure opportune dans la bonne direction.

Voici quelques semaines seulement, le Conseil de sécurité traitait de la politique d'apartheid en Afrique du Sud, qui constitue une menace à la paix et à la stabilité dans la région et dans le monde entier, et la communauté internationale condamnait fermement, dans cette instance, la politique criminelle poursuivie par ce régime tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. A présent, le Conseil, une fois de plus, se doit de rejeter l'escalade plus poussée des crimes commis par le régime raciste d'Afrique du Sud contre le peuple de ce pays.

De nombreux représentants ont révélé ici, de manière très convaincante, les actes d'oppression et les derniers crimes du régime d'apartheid. L'état d'urgence instauré depuis le 21 juillet dans 36 districts de l'Afrique du Sud touche particulièrement les secteurs les plus vastes et les plus peuplés de la majorité noire du pays et confère des pouvoirs nouveaux et entiers à l'appareil d'oppression raciste qui terrorise tous les adversaires de l'apartheid.

M. Hucke (RDA)

Rien que dans les premiers jours qui ont suivi la proclamation de l'état d'urgence, 16 personnes ont été assassinées et plus de 800 autres ont été arrêtées, ajoutant ainsi au bilan criminel du régime de Pretoria. Par ailleurs, plus de 500 personnes ont été tuées au cours des 10 derniers mois.

C'est à juste titre que le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid a dit dans sa déclaration du 24 juillet 1985 que :

"La route allant de Sharpeville et Soweto à Crossroads et Uitenhage est celle de la résistance croissante de la population et de la violence aveugle du régime, laquelle s'est traduite par le meurtre de la population, y compris de femmes et d'enfants, et par les blessures infligées à de nombreuses personnes."

Nous partageons l'évaluation selon laquelle l'état d'urgence constitue une déclaration de guerre ouverte de Botha à l'encontre de la population opprimée et de ceux qui s'opposent à l'apartheid. C'est une nouvelle manifestation du terrorisme d'Etat organisé que pratiquent les milieux dirigeants de la minorité blanche et une claire indication que le régime raciste est historiquement voué à disparaître.

La nouvelle vague de terreur qui déferle sur l'Afrique du Sud est la manifestation de l'aggravation de la crise économique et politique du système d'apartheid, que ne cessent d'accentuer les immenses dépenses consacrées au renforcement de la politique d'apartheid, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et la continuation de l'occupation illégale de la Namibie. Toutefois, cette politique, qui se trouve enferrée dans une crise grave, n'a été possible que parce que les racistes savent pouvoir compter sur l'appui de leurs alliés impérialistes, notamment des Etats-Unis. La prétendue politique d'engagement constructif, qui vise à favoriser ses intérêts économiques et stratégiques globaux, et les tièdes mesures et condamnations verbales dont le système d'apartheid fait l'objet loin d'éliminer ce système ne font que l'encourager.

La montée du mouvement de libération en Afrique du Sud, sous la direction de l'African National Congress et le redoublement des activités de masse sont la preuve que les manœuvres auxquelles le régime recourt pour consolider son règne de la minorité par une prétendue réforme de l'apartheid ont échoué. Contre la révolte toujours plus grande des masses opprimées et bannies, Pretoria a mis en marche son mécanisme perfectionné pour étouffer leurs protestations.

Dans le message qu'il a adressé cette année à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le Secrétaire

M. Hucke (RDA)

général du Comité central du parti socialiste unifié et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, Erich Honecker, a déclaré :

"Conscients de l'expérience historique amère qu'ils ont vécue, le peuple et le Gouvernement de la République démocratique allemande s'opposent avec horreur et indignation aux pratiques du régime d'apartheid raciste et fasciste en Afrique du Sud, dont la politique de terrorisme d'Etat met gravement en danger la paix et la sécurité internationales. Ils condamnent les tentatives faites au mépris des protestations universelles et des décisions des Nations Unies pour perpétuer le régime criminel d'apartheid en tant qu'instrument de déstabilisation dans la région et obstacle à tout progrès social." (A/AC.115/PV.560, p. 62)

La République démocratique allemande appuie les demandes démocratiques de la population africaine exigeant l'arrêt de la politique de génocide pratiquée contre la population, la cessation immédiate de l'état d'urgence, la libération des prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela, la suspension des mesures de restriction appliquées aux personnes et aux organisations, l'élimination de la politique de bantoustanisation, la création de conditions démocratiques, l'introduction du suffrage universel et l'élaboration d'une nouvelle constitution.

La situation actuelle exige des Nations Unies et du Conseil de sécurité qu'ils agissent rapidement. La pression internationale exercée à l'encontre de Pretoria, conformément aux demandes légitimes des combattants sud-africains de l'apartheid, doit s'accentuer.

A l'instar de nombreux autres Etats, la République démocratique allemande tient à appuyer ici, à l'occasion du présent débat, la demande ci-après, que le Comité spécial contre l'apartheid a faite lors de sa réunion du 24 juillet 1985 :

"A titre de première mesure, le Conseil de sécurité doit examiner la question de toute urgence; constater que la situation en Afrique du Sud constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales aux termes du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies; et décider de l'adoption de mesures efficaces à l'encontre du régime d'apartheid."

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande des paroles aimables qu'il a eues pour la République socialiste soviétique d'Ukraine et pour moi-même.

Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant de la Yougoslavie, dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle,

Le Président

je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à prendre part à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Djokic (Yougoslavie) occupe la place qui lui est réservée sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'orateur suivant est le représentant de l'Ethiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. WORKU (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi pour commencer de vous féliciter à l'occasion de votre accession au poste élevé de Président du Conseil de sécurité. Etant donné votre habileté diplomatique et votre tact, nous sommes certains que les délibérations du Conseil seront très fructueuses.

Je tiens également à remercier le Ministre des affaires étrangères de la Trinité-et-Tobago, M. Mahabir, ainsi que le Représentant permanent de la Trinité-et-Tobago, M. Alleyne, pour la compétence avec laquelle ils ont dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de juin.

Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le Président, et remercier également vos collègues du Conseil pour l'occasion qui nous a été donnée de participer à ce débat.

Le Conseil est réuni une fois de plus pour examiner la situation détestable qui règne en Afrique du Sud. La communauté mondiale est une fois encore préoccupée par la situation tragique qui règne dans ce pays en raison, cette fois-ci, de l'imposition de l'état d'urgence par le régime raciste de Pretoria.

M. Worku (Ethiopie)

La communauté internationale est douloureusement consciente de la perte de vies humaines dans ce malheureux pays. Au cours des trois seuls derniers mois, plus de 500 personnes sans défense ont été, d'une façon ou d'une autre, assassinées par suite des pratiques terroristes du régime d'apartheid. D'autres, par centaines, ont fait l'objet d'arrestations massives et de détentions. Ce qui nous inquiète particulièrement, c'est que l'état d'urgence, imposé aux masses noires de l'Afrique du Sud le 20 juillet 1985, permet aux forces fascistes de l'apartheid d'arrêter, de torturer, de mutiler et de tuer la population noire de l'Afrique du Sud, au nom de la paix et de l'ordre. Il leur permet également de poursuivre ce qu'elles pratiquent en fait depuis bien longtemps, d'une façon qui est assurément plus haineuse et plus brutale. L'imposition de l'état d'urgence, de sinistre réputation, a déjà donné lieu à l'arrestation de nombreux dirigeants des forces et des mouvements démocratiques en Afrique du Sud. Le nombre des morts et des disparus est alarmant. Finalement, cette situation a créé un état de terreur dans un pays qui est loin de connaître la paix et la stabilité.

On ne peut pas laisser cet état de choses se poursuivre. En fait, il convient que le Conseil de sécurité envisage de prendre des mesures contre ce régime qui continue à défier l'opinion publique internationale. A cet égard, nous nous félicitons des initiatives opportunes prises par le Gouvernement français, et des efforts que ce gouvernement a déployés pour obtenir la convocation immédiate du Conseil. C'est là un pas dans la bonne direction et un exemple qui mérite d'être suivi par ceux qui continuent de collaborer avec le régime de Pretoria.

Nous sommes témoins aujourd'hui, en Afrique du Sud, de la poursuite - que dis-je, de l'escalade - du plan odieux de bantoustanisation, d'arrestations, de torture et d'assassinats en masse de la majorité noire par un régime qui n'a jamais entretenue ne serait-ce que la notion la plus élémentaire de la décence humaine. Pendant des décennies, ceux qui ont choisi de lutter pour la liberté, la justice et la paix en Afrique du Sud ont été soumis, et ils continuent de l'être, à une répression systématique qui est devenue la griffe caractéristique du régime de Pretoria.

Dans ses efforts pour arrêter la vague montante d'aspiration à la démocratie et à la justice sociale dans ce pays, ce régime a déraciné des communautés et les a condamnées à vivre dans des terrains vagues arides ou semi-arides. Aux manifestations pacifiques de citoyens sans défense, ce régime a répondu par une violence et une terreur toujours plus fortes. Au cours de ces dernières années, ce

M. Worku (Ethiopie)

régime a joui de l'appui sans faille de certains pays occidentaux qui, malheureusement, entretiennent des relations étroites avec l'Afrique du Sud. Par conséquent, chaque fois que la communauté internationale exige l'adoption de mesures plus décisives contre le régime raciste en vertu du Chapitre VII de la Charte, ces mêmes pays appellent à la prudence lorsqu'il s'agit de traiter avec l'apartheid. Cette attitude nous paraît totalement inacceptable et dilatoire.

Si nous n'agissons pas immédiatement, nous encouragerons l'état de terreur engendré par le régime répressif et l'aggravation des souffrances humaines qui sont le sort de l'Afrique du Sud depuis bien trop longtemps. Par conséquent, nous demandons à cet organe d'agir et de prendre des mesures efficaces contre le régime de Pretoria, et notamment d'appliquer les mesures prévues par le Chapitre VII de la Charte.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de l'Ethiopie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DJOKIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous connaissons bien votre compétence et votre expérience de diplomate, et nous vous souhaitons beaucoup de succès dans la direction des travaux du Conseil pendant ce mois.

Je tiens à exprimer notre reconnaissance à la délégation de la Trinité-et-Tobago, à S. Exc. le Ministre des affaires étrangères, M. Mahabir, et au Représentant permanent, l'ambassadeur Alleyne, pour la façon compétente et remarquable dont ils ont guidé les travaux du Conseil le mois dernier.

On a beaucoup dit à propos de l'apartheid, qui a été proclamé, à juste titre, par l'Assemblée générale, crime contre l'humanité et menace constante à la paix et la sécurité internationales. A l'heure actuelle, au milieu des années 80, l'apartheid a transformé l'Afrique du Sud en un système honteux et anachronique de racisme sous contrôle de l'Etat et en une société dénuée de tout respect pour les droits de l'homme et la dignité humaine.

Depuis des décennies, la politique d'apartheid du régime raciste minoritaire de l'Afrique du Sud préoccupe gravement la communauté internationale; il représente en effet un système reposant sur l'antithèse même des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Du fait de sa violation constante et éhontée du droit

M. Djokic (Yougoslavie)

international, le régime sud-africain méconnaît les valeurs fondamentales qui constituent l'essence même de la société contemporaine. Il est évident maintenant que l'apartheid ne peut être changé. On peut et on doit l'éliminer totalement.

Maintenant qu'un état d'urgence a été décrété, il est plus évident que jamais que le système abhorré de l'apartheid constitue une agression constante contre la majorité de la population sud-africaine. Jusqu'à présent, des centaines de personnes ont été arrêtées. En même temps, 11 personnes au moins, des jeunes pour la plupart, ont été tuées lors d'affrontements avec les forces de sécurité du régime raciste. Depuis septembre dernier, quelque 500 personnes ont été tuées et des milliers d'autres ont été blessées. C'est là le prix tragique de la nouvelle constitution illégale et discriminatoire.

Le régime raciste procède à l'arrestation, sur une grande échelle, de dirigeants des organisations ralliées au Front démocratique unifié, de syndicalistes, d'avocats, d'étudiants et de personnalités de groupes de droits civils qui s'opposent au racisme et à la politique d'apartheid. En décrétant l'état d'urgence et en conférant les pleins pouvoirs à l'armée et à la police, le régime a, une fois de plus, prouvé qu'il ne croit qu'en la force pure, en la répression et en la terreur.

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont à maintes reprises prié l'Afrique du Sud de renoncer à la politique d'apartheid et de mettre fin à ses actes odieux de discrimination, de détention, de poursuites criminelles et d'application de ce système haïssable, imposé par le biais de lois généralisées et de méthodes policières brutales.

M. Djokic (Yougoslavie)

Au cours des années, tous ces actes du régime de Pretoria visaient à institutionnaliser la discrimination raciale et à saper les principes moraux et politiques ainsi que les objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, y compris ceux qui sont consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il est évident que les mesures récentes représentent une violation flagrante du principe de la règle du droit et du respect des droits fondamentaux de l'homme. Nous considérons que l'imposition de l'état d'urgence équivaut à une déclaration de guerre en bonne et due forme contre pratiquement 75 p. 100 de la population sud-africaine et nous exigeons que cette mesure arbitraire soit énergiquement condamnée.

L'Etat de l'apartheid à maintes reprises a déchaîné sa puissance militaire contre des hommes, des femmes et des enfants patriotiques et progressistes, à Soweto, à Kasinga, à Johannesburg et ailleurs dans ce pays de douleur et de souffrance, et même au-delà de ses frontières. Le système bien établi de discrimination, de répression et de terreur représente le principe de base sur lequel reposent les politiques étrangères et internes du régime de la minorité raciste.

L'occupation illégale de la Namibie continue et le régime commet des actes d'agression contre les Etats de première ligne. La décision du régime d'Afrique du Sud de constituer un prétendu "gouvernement intérimaire" en Namibie n'était qu'une tentative illégale parmi tant d'autres de la part du gouvernement raciste pour prolonger l'occupation de ce territoire au moyen de manœuvres internes.

Pretoria développe un potentiel militaire colossal, y compris une technologie nucléaire à des fins militaires, et exploite sans vergogne les ressources naturelles et humaines de la Namibie. Le système de la politique d'apartheid menace de transformer toute la région en une partie intégrante de l'affrontement et de la rivalité des blocs mondiaux s'agissant des positions stratégiques, ce qui est complètement contraire aux intérêts légitimes du peuple opprimé d'Azanie, aux droits à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple de la Namibie et aux droits de tous les Etats de la région à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à la sécurité, à l'indépendance et au développement pacifique.

Les pays non alignés ont constamment souligné la nécessité urgente d'éliminer l'apartheid et de demander l'instauration d'une société fondée sur l'égalité, sans égard à la race, à la couleur, à la religion et au sexe. Au Septième Sommet des pays non alignés, tenu à New Delhi, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné leur détermination d'intensifier leurs efforts communs à l'appui de la

M. Djokic (Yougoslavie)

lutte des populations de l'Afrique australe. On a également fermement appuyé les mouvements de libération en Afrique australe.

En mars, dans la foulée d'une nouvelle manifestation dramatique de violence, le Bureau de coordination des pays non alignés a exigé que Pretoria mette immédiatement fin à sa politique de terreur, au déracinement de la population autochtone africaine de ses foyers et au transfert de cette population dans les "bantoustans" créés artificiellement.

Le Bureau a loué la résistance massive et unie du peuple opprimé de l'Afrique du Sud contre le régime d'apartheid et a réaffirmé la légitimité de sa lutte pour une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

En Yougoslavie, nous condamnons énergiquement l'utilisation de la force contre un peuple innocent et l'imposition de l'état d'urgence en Afrique du Sud. Nous exprimons notre solidarité totale avec la lutte courageuse des populations de l'Afrique australe contre l'apartheid, le racisme, le colonialisme et la discrimination et nous continuerons de lui apporter tout notre soutien moral, politique et matériel. Le soutien donné à la lutte de libération en Afrique australe et aux mouvements de libération - l'African National Congress et le Panafricanist Congress of Azania en Afrique du Sud et la SWAPO en Namibie - est le moyen le plus efficace d'éliminer l'apartheid et d'instaurer la liberté, l'égalité et la dignité dans cette partie du monde.

Nous croyons fermement que le Conseil de sécurité devrait condamner énergiquement l'imposition de l'état d'urgence et demander que cette mesure soit immédiatement abrogée. Le Conseil devrait également condamner résolument les massacres continus de la population opprimée, les arrestations arbitraires et la répression. Il devrait également exiger d'urgence l'élimination totale de l'apartheid et adopter des mesures concrètes contre le régime oppressif de l'Afrique du Sud, y compris celles prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

Un peu plus de quatre mois se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité, après avoir examiné la grave situation qui régnait en Afrique du Sud du fait des mesures récentes de répression prises par le régime raciste, a adopté la résolution 560 (1985), par laquelle le Conseil condamnait énergiquement le régime de Pretoria

Le Président

pour le meurtre d'Africains innocents et les arrestations arbitraires. Dans cette résolution, l'Afrique du Sud était instamment priée de libérer immédiatement et inconditionnellement tous les prisonniers politiques. Le mois dernier, le Conseil de sécurité a examiné le problème de la Namibie, qui demeure sans solution par la faute de Pretoria, ainsi que la situation découlant des actes d'agression commis par l'Afrique du Sud contre l'Angola et le Botswana. Les résolutions adoptées par le Conseil sur ces questions contenaient des demandes appropriées à l'Afrique du Sud.

Néanmoins, les événements récents survenus en Afrique du Sud montrent à l'évidence que le régime raciste continue de rester sourd aux appels répétés des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière. Le sang coule à nouveau en Afrique du Sud. Des perquisitions systématiques et des arrestations arbitraires ont lieu. Rien que ces derniers jours, plus de 800 combattants de la liberté ont été jetés dans les geôles racistes. Sous couvert de l'état d'urgence imposé par Pretoria, la police et l'armée du gouvernement raciste accélèrent la terreur et la répression. L'aggravation de la situation en Afrique du Sud mènera inévitablement à une menace accrue à la paix et à la sécurité internationales.

La situation en Afrique du Sud s'est détériorée au point de devenir véritablement explosive parce que le régime de Pretoria, foulant aux pieds les droits légitimes de la majorité écrasante de la population du pays, au mépris complet de la volonté de la communauté internationale, poursuit obstinément une politique qui perpétue le régime d'apartheid et renforce le pouvoir de la minorité raciste. Après avoir subi un échec dans ses manœuvres politiques, le régime raciste de Pretoria est revenu à ses méthodes habituelles - le canon et la baïonnette. Cependant, cette nouvelle violence de la part du régime d'apartheid ne mènera qu'à une recrudescence de la lutte de libération nationale en Afrique du Sud.

Nous sommes pleinement solidaires de ceux qui combattent si courageusement l'apartheid et appuyons fermement leur lutte équitable pour un avenir de liberté.

Ainsi qu'il a été dit à juste titre dans la déclaration faite par le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, publiée le 24 juillet de cette année, à propos de la détérioration sensible de la situation en Afrique du Sud :

"La responsabilité des pertes tragiques de vies humaines incombe non seulement au régime terroriste de Pretoria mais aussi aux puissances qui ont constamment empêché et frustré toute action internationale efficace dans le but d'obliger ce régime à abandonner sa politique d'apartheid et de répression..."

Le Président

Il est parfaitement évident que l'appui politique, diplomatique, économique, militaire et autre accordé à l'Afrique du Sud, quel que soit le nom qui lui est donné - coopération constructive ou autre - ne contribue pas à régler le problème de l'apartheid mais, au contraire, à encourager le régime d'apartheid dans ses méthodes cruelles et dans son attitude toujours plus provoquante. C'est précisément parce qu'ils savent que cette coopération des Etats-Unis, de certains autres pays occidentaux et d'Israël leur est acquise et que ces pays les protègent contre toutes les sanctions que les racistes d'Afrique du Sud traitent si cruellement la population autochtone et méconnaissent les décisions des Nations Unies qui condamnent l'apartheid.

La situation qui sévit en Afrique australe exige l'adoption de mesures fermes et efficaces de la part de la communauté internationale. Un rôle important à cet égard incombe au Conseil de sécurité.

Compte tenu du fait que le régime sud-africain continue à méconnaître les résolutions de l'Organisation, qu'il renforce les pratiques et la politique d'apartheid, qu'il persiste dans ses actes d'agression contre des Etats africains indépendants, qu'il continue d'accroître son potentiel militaire et qu'il s'efforce de se doter de l'arme nucléaire, mon pays recommande fermement l'adoption par le Conseil de toutes les mesures qui s'imposent contre le régime raciste d'Afrique du Sud, y compris des sanctions obligatoires et générales, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui, de l'avis de la majorité des pays, constituent le seul moyen pacifique qui subsiste pour contraindre Pretoria à renoncer à sa politique d'apartheid, de terreur et de répression.

Le moment est venu de mettre un terme à la tyrannie des racistes. Cela ne pourra être réalisé que grâce aux efforts communs de la communauté internationale, au premier chef des membres du Conseil de sécurité.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la France.

M. de KEMOULARIA (France) : Monsieur le Président, comme vous l'avez indiqué cet après-midi au début de la réunion, ma délégation a déposé un projet révisé de résolution portant le numéro S/17354/Rev.1, qui se trouve sur la table du Conseil. Ce projet tient compte largement de suggestions qui nous ont été faites depuis hier. J'ai donc l'honneur de vous demander maintenant de le mettre aux voix.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le représentant de la France a proposé que le Conseil procède au vote sur le projet de résolution publié sous la cote S/17357/Rev.1.

Je crois comprendre que le Conseil est maintenant prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix. En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Le représentant du Burkina Faso a soumis, avec les délégations de l'Egypte, de l'Inde, de Madagascar, du Pérou et de la Trinité-et-Tobago, un amendement au projet de résolution S/17354/Rev.1. Je vais donc mettre cet amendement aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient : France.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

L'amendement n'a pas été adopté en raison du vote négatif de deux membres permanents du Conseil.

Le Président

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote sur le projet de résolution révisé, figurant au document S/17354/Rev.1. Ce projet, parrainé par la France et le Danemark, vient d'être présenté par le représentant de la France.

M. MAXEY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution présenté par les délégations du Danemark et de la France symbolise la répulsion du Conseil face à la violence persistante, aux massacres qui ont lieu en Afrique du Sud et aux mesures de répression invoquées. L'apartheid est l'antithèse même de la démocratie et des droits civils et politiques que respectent les pays démocratiques. La politique et la pratique de l'apartheid ont donc suscité des sentiments très vifs dans les pays démocratiques. Cela représente une atteinte aux principes mêmes sur lesquels reposent nos sociétés.

Certes, personne ne peut prétendre détenir le monopole des préoccupations, mais il est permis de dire que l'on éprouve nulle part ailleurs des sentiments plus profonds et plus sincères en ce qui concerne la situation en Afrique du Sud qu'au Royaume-Uni. En se prononçant sur le projet de résolution, mon gouvernement a tenu dûment compte de la nécessité de signaler au Gouvernement sud-africain que la communauté internationale sans exception n'éprouve aucune sympathie pour l'apartheid et la répression. La rhétorique et les actes symboliques ne résoudront pas les problèmes très complexes de l'Afrique du Sud. Ce sont des problèmes qui, avant tout, doivent être résolus à l'intérieur de l'Afrique du Sud, par tous les habitants de l'Afrique du Sud. Il nous est très difficile d'examiner ce problème de façon objective. L'apartheid suscite des émotions très grandes chez nous tous.

La situation créée par l'apartheid en Afrique du Sud exige toutefois une réflexion sérieuse de la part du Conseil. Comme nous l'avons dit auparavant, c'est une question à propos de laquelle notre objectif devrait être de rallier, et non de diviser, les membres du Conseil de sécurité et des Nations Unies.

Le projet de résolution, dans sa quasi-totalité, est généralement conforme à la politique actuelle de mon gouvernement et à celle de nos partenaires européens - politique qui, comme je l'ai dit, allie la pression à la persuasion - mais nous ne pouvons approuver notamment le paragraphe 6 du dispositif. La vente des krugerrands sud-africains n'est pas un point essentiel pour nous. Il y a plusieurs années, le Royaume-Uni a refusé de participer au programme nucléaire civil de

M. Maxey (Royaume-Uni)

l'Afrique du Sud parce que le Gouvernement sud-africain avait refusé d'appliquer les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Depuis, nous avons insisté auprès des gouvernements pour qu'ils adoptent une position semblable. Nous avons participé, avec nos partenaires du Commonwealth, à l'Accord de Gleneagle relatif aux contacts avec l'Afrique du Sud dans le domaine des sports. Il va sans dire que le Royaume-Uni respecte strictement l'embargo obligatoire décrété au titre de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité qui régit la vente d'armes à l'Afrique du Sud.

Toutefois, nous ne pouvons voter pour ce projet de résolution et nous avons été contraints de voter contre l'amendement qui vient d'être proposé car, comme je l'ai dit, il ne serait pas responsable, selon nous, de demander l'adoption de mesures qui ne permettraient pas de réaliser les changements que nous recherchons tous en Afrique du Sud et qui, en fait, pourraient aller à l'encontre de nos objectifs. Ce ne serait pas une attitude responsable que d'essayer de créer des troubles économiques en Afrique du Sud alors que, manifestement, le progrès économique de toutes les couches de la population, en particulier des couches les plus pauvres, a été un catalyseur puissant de changement et a accru les pressions sur le Gouvernement sud-africain pour l'amener à éliminer complètement ses lois d'apartheid. Des mesures prises au titre du Chapitre VII de la Charte ne seraient donc pas, à notre avis, un moyen efficace pour parvenir à un changement interne constructif en Afrique du Sud.

Le Conseil devrait s'efforcer de construire et non de détruire. Il devrait, avant tout, rechercher tous les moyens de promouvoir un dialogue véritable en Afrique du Sud, entre tous les secteurs de la communauté, et ne pas encourager une recrudescence de la violence ni un élargissement des sérieuses divergences qui existent actuellement.

Nous avons dit le 22 juillet, de même que nos partenaires européens, que nous recherchions des progrès rapides et importants, dans un délai raisonnable, en Afrique du Sud. Nous suivrons avec une grande préoccupation les événements au cours des mois à venir.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Puisqu'aucun autre membre du Conseil ne souhaite prendre la parole avant le vote, je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution révisé figurant au document S/17354/Rev.1.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution révisé est adopté en tant que résolution 569 (1985).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. de KEMOULARIA (France) : La France, qui a pris l'initiative de cette réunion d'urgence du Conseil de sécurité, en raison de la persistance et de l'aggravation des souffrances que provoque en Afrique du Sud le système de l'apartheid, se félicite de l'adoption du projet de résolution qu'elle a soumis au vote du Conseil avec le coparrainage du Danemark, après avoir largement tenu compte des observations présentées par les pays non alignés membres du Conseil.

La France remercie l'ensemble des membres du Conseil de l'esprit constructif et du sérieux dont ils ont témoigné au cours de nos travaux. Cependant, mon pays estime que les dispositions du Chapitre VII de la Charte ne s'appliquent pas à la question dont le Conseil a été saisi. C'est la raison pour laquelle ma délégation s'est abstenu lors du vote sur le projet d'amendement contenu dans le document S/17363.

Le vote, par le Conseil, de cette résolution, est le plus grave avertissement qui ait été lancé à l'Afrique du Sud pour condamner sa politique de discrimination raciale et de violation des droits de l'homme. Souhaitons que cet avertissement soit entendu!

M. BASSOLE (Burkina Faso) : Au nom des pays ci-après : Egypte, Inde, Madagascar, Pérou, Trinité-et-Tobago et Burkina Faso, j'aimerais faire la déclaration que voici.

Le Conseil de sécurité vient d'adopter la résolution 569 (1985) sur la situation en Afrique du Sud. Les délégations des pays précités ont voté pour cette résolution. Notre vote doit être considéré comme l'expression de notre ferme condamnation de l'ignoble régime d'apartheid et de tout ce qu'il représente, ainsi que des meurtres systématiques, arrestations et détentions arbitraires perpétrés par le régime raciste de Pretoria à la suite de l'imposition de l'état d'urgence en Afrique du Sud.

Nous nous sommes joints à l'appel en faveur de la levée immédiate des mesures draconiennes adoptées par ce régime. Nous croyons que l'apartheid est la cause profonde de la tension et de l'instabilité qui prévalent dans l'ensemble de l'Afrique australe. Nous sommes en faveur des mesures préconisées à l'encontre de l'Afrique du Sud et énoncées au paragraphe 6 du dispositif de la résolution.

Si, d'une part, nous avons déjà dit combien nous apprécions l'initiative prise par la France au sein du Conseil de sécurité ainsi que les efforts déployés par les auteurs de la résolution - le Danemark et la France - pour tenir compte de certaines préoccupations des pays non alignés, nous regrettions, d'autre part, que la résolution adoptée par le Conseil souffre d'une lacune fondamentale, étant donné

M. Bassole (Burkina Faso)

qu'elle ne contient aucune référence, même voilée, aux mesures contenues dans le Chapitre VII de la Charte et qui, nous le croyons, devraient être imposées par le Conseil de sécurité à l'encontre de l'Afrique du Sud.

On aurait pu, dans une large mesure, éviter cette lacune en incluant notre amendement, figurant au document S/17363, qui est identique au texte contenu dans la résolution 566 (1985) adoptée il y a quelques semaines. Nous regrettons que des membres permanents aient voté contre ce même paragraphe aujourd'hui, ce qui conduit à un affaiblissement de la position du Conseil et envoie ainsi à Pretoria un faux message. Nous espérons toutefois que le Conseil révisera cette position dans un proche avenir. En outre, nous nous dissocions de l'emploi de formulations telles que "République de l'Afrique du Sud", ou "Gouvernement sud-africain". Un tel langage nous est inconnu, et ce n'est pas en ces termes que nous avons coutume de désigner le régime raciste au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous dissocions également de l'emploi de toute autre expression qui pourrait tendre à conférer une légitimité quelconque au régime raciste de Pretoria.

M. CLARK (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis appuient la plupart des éléments de la résolution que le Conseil vient d'adopter. Les Etats-Unis souhaitent qu'il soit mis fin à l'état d'urgence en Afrique du Sud. De toute évidence, le problème sous-jacent en Afrique du Sud est l'apartheid, et l'impatience de voir changer ce système est à la base des troubles actuels.

Le Gouvernement sud-africain doit comprendre que la question n'est pas de savoir si l'apartheid doit prendre fin mais plutôt de savoir comment il doit prendre fin.

Nous lançons un nouvel appel en faveur d'entretiens sérieux entre le Gouvernement sud-africain et les dirigeants noirs afin d'instaurer une société juste en Afrique du Sud.

Nous maintiendrons notre politique d'engagement constructif avec les Sud-Africains. Si l'Afrique du Sud ne veut pas entendre la voix de la raison, cela pourrait avoir des résultats qu'aucun de nous ne souhaite. Toutefois, comme nous l'avons dit dans la déclaration que nous avons faite hier au Conseil, nous pensons que les mesures relatives à la suspension de tout nouvel investissement en Afrique du Sud sapent l'économie du pays et créent en même temps de nouvelles difficultés pour les Noirs d'Afrique du Sud. L'isolement plus poussé de l'économie sud-africaine au moyen de sanctions économiques ne ferait que nuire davantage à la majorité noire du pays.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : La délégation soviétique a voté pour le projet de résolution contenu dans le document S/17354/Rev.1, de même qu'elle avait voté pour l'amendement à ce texte proposé par un groupe d'Etats non alignés membres du Conseil de sécurité. Nous avons voté pour ce projet parce qu'il condamne résolument le régime d'apartheid, la politique et les pratiques du régime d'apartheid, les arrestations massives, les massacres commis par le régime criminel de Pretoria ainsi que l'état d'urgence qui a été instauré dans le pays, et aussi parce qu'il est demandé dans ce projet de résolution que cet état d'urgence soit abrogé.

En même temps, nous tenons à souligner une fois de plus que ce projet de résolution ne reflète pas les revendications légitimes et absolument fondées des Etats africains et des autres Etats non alignés, qui voudraient voir appliquer à l'encontre du régime raciste d'Afrique du Sud les sanctions globales obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

M. Safronchuk (URSS)

Nous regrettons que l'amendement présenté par un groupe d'Etats non alignés, membres du Conseil, qui contenait un avertissement à l'Afrique du Sud quant à l'application de sanctions contre le régime, ait fait l'objet du veto des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Nous regrettons de même que ces pays, qui ont condamné en paroles le régime raciste, n'aient pas appuyé même le texte, à notre avis trop faible, du projet de la France et du Danemark. Cela montre une fois de plus de quel côté se trouvent ces pays.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil a achevé ainsi, au stade actuel, l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Avant de lever la séance, je voudrais vous remercier tous de la patience dont vous avez fait preuve et de la coopération que vous m'avez accordée au cours de cette série de séances du Conseil consacrées à ce problème important et d'une brûlante actualité.

La séance est levée à 18 heures.

M. Bassole (Burkina Faso)

Le Conseil de sécurité ne devrait pas prêter une oreille attentive à de telles manoeuvres dilatoires. Il se doit, non seulement de condamner l'agression lâche et barbare dont l'Angola est aujourd'hui victime, mais aussi et surtout, de prendre des sanctions économiques à l'encontre de Pretoria afin de rendre justice aux peuples d'Angola et d'Afrique australe bafoués dans leur dignité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Burkina Faso pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Etant donné l'heure tardive, j'ai l'intention de lever la séance maintenant. Avec l'assentiment des membres, la prochaine réunion du Conseil de sécurité pour poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour se tiendra cet après-midi à 16 h 30.

La séance est levée à 13 h 30.